

Les services : pour redémarrer

CONSO Du repassage à la garde d'enfants en passant par l'aide à domicile pour les plus âgés, les services à la personne nous facilitent la vie au quotidien. Le nombre d'entreprise a doublé

Deux formules

Il existe deux formules principales pour accéder aux services à la personne.

L'emploi direct. Vous recrutez le salarié vous-même, vous fixez sa rémunération en respectant la convention collective du particulier employeur et les dispositions relatives aux salariés (droit aux congés...). Le salaire est généralement réglé au moyen du CESU (chèque emploi service). Et vous vous occupez des démarches administratives : Urssaf, fiche de paie.

Les prestations de services. Vous passez par un organisme agréé (OASP) et là, deux solutions. Soit l'intervenant est un salarié de l'organisme, la prestation est facturée et supervisée par l'organisme. Soit vous embauchez une personne mise à disposition par un OASP, dans le cadre d'un mandat. Le particulier est assisté par l'organisme dans toutes les démarches administratives.



(Photos François Vignola)

Déjà débordé par l'entretien de la maison, les courses, le petit dernier à récupérer après l'école et la tonte de la pelouse ? Stop au stress. Les services à la personne sont là pour vous aider. Dans la région, ce ne sont pas les prestataires qui manquent ! En l'espace de quatre ans, l'offre a doublé dans les Alpes-Maritimes et le Var. Les entreprises agréées représentent près de 5000 emplois dans chacun des départements, organismes auxquels il faut ajouter les salariés employés directement par les particuliers (81 000 en PACA). En un an, dans la région, plus de 22 millions d'heures ont été effectuées par les 1 188 structures agréées. Trente-six millions ont été ajoutés par les 125 000 particuliers employeurs. Selon les projections de l'INSEE, d'ici dix ans, on s'attend à une augmentation de la demande de 10 % dans les Alpes-Maritimes et de 20 % dans le Var.

Démocratiser les prix

« Comme tout le monde, on fait face à la perte du pouvoir d'achat des particuliers et au serrage de ceinture des finances publiques pour l'aide à domicile liées aux personnes dépendantes, indique Sandie Badel, directrice du Pôle Services à la personne PACA (réseau de 350 entreprises agréées). Mais malgré ce contexte complexe, le secteur reste en croissance, surtout dans les nouveaux services à la famille, les services dits de confort qui se développent de façon très concurrentielle. »

La clientèle des nouveaux services est composée à 90 % d'actifs qui ont besoin de se libérer du temps pour gérer autre chose.

Pour la responsable du pôle, les services sont clairement entrés dans une nouvelle ère, avec une nette réduction des petits boulots pas déclarés et une professionnalisation des prestations.

« L'enjeu, aujourd'hui, est de démocratiser les prix pour favoriser l'accès au plus grand nombre, estime-t-elle. Dans les services à la famille, pour les tâches classiques (repassage, mé-

nage), on tourne autour de 18 à 21 € de l'heure. Même si le particulier peut en récupérer 50 % avec le crédit d'impôt (NDLR : dispositif maintenu pour cette année encore), ça reste cher. »

Une filière à structurer

Le développement de l'offre va également obliger la filière des services à se structurer davantage. « On

ne pourra pas rester à un nombre aussi élevé d'opérateurs. Des regroupements, rapprochements, coopérations seront obligatoires », précise encore Sandie Badel.

Ces deux dernières années, les services à la personne se sont effectivement développés autour de profils très disparates. Cela va de l'autre-entrepreneur aux acteurs historiques comme les fédérations

d'aide à domicile. L'essentiel de la filière étant composée d'un tissu de PME. Comment s'y retrouver face à cette profusion ? Le Pôle Services invite à passer par les organismes agréés... gage de suivi et de soutien.

CHRISTELLE LEBEVRE
 c.levbre@nicematin.fr

www.pspaca.fr

La garantie de service, principal avantage du prestataire

C'est décidé, vous passez le chiffon à poussière à une femme de ménage. Reste à trancher entre l'employée à recruter vous-même et le recours à un prestataire.

Quels avantages ai-je à passer par ces entreprises multiservices qui émergent sur le marché depuis 2 ans ?

Alain Houan, gérant de Maison et Services (ménage, jardinage, bricolage, 25 employés) à Nice et Sophia : « Le premier atout est la garantie de service. Votre employée tombe malade, comment faites-vous pour continuer à faire garder votre enfant à domicile ? Avec un prestataire, le service est assuré. Il vous propose de remplacer la personne défaillante, contractuellement. »



Alain Houan : « Passer par un prestataire évite de partir à l'aventure. C'est simple et efficace. On se libère vraiment du temps. »

Ai-je une garantie de compétence ?

« Le prestataire s'engage sur le sérieux de ses intervenants. Lorsque nous venons au domicile évaluer vos besoins et établir un devis, nous citons votre demande et nous cher-

chons parmi nos employés celui qui répond au plus près à vos attentes. Vérifiez aussi que le prestataire est agréé. Dans les services dits de confort, un agrément simple suffit. »

Quelles démarches administratives devrai-je faire ?

www.maison-et-service.com

www.restaurant-labastideenchantee.com

la Bastide Enchantée

à 15 mn de Toulon/Hyères

3 SALLES INDÉPENDANTES
 TERRASSES
 CUISINE PROVENÇALE
 PARKING SURVEILLÉ
 CABINE VERDOYANT

RECEPTIONS BANQUETS MARIAGES
 DINERS DANSANTS CHAQUE VENDREDI ET SAMEDI
 Formules Groupes, CE, Associations...

Les Hauts de Guifran RD 554 SOLLIES-TOUCAS
 Tél. 04 94 48 95 55
 labastideenchantee@wanadoo.fr

REPAS D'AFFAIRES
 RÉUNIONS
 SÉMINAIRES
 SOIRÉES D'ENTREPRISES
 COCKTAILS & RECEPTIONS...

Fédération d'Or de la Stationnement Provence